

Marché Artisanal

CHARTRE DE PARTICIPATION

La présente charte définit les engagements et les bonnes pratiques applicables à l'ensemble des exposants participant au Marché des Artisans organisé par l'ASBL Châtelet centre-ville. Elle accompagne le formulaire d'inscription en ligne (Google Forms).

1. Esprit du marché

- Le marché met en valeur l'artisanat, la création et le savoir-faire.
- Les produits exposés doivent être majoritairement faits main.
- Les exposants contribuent à une ambiance conviviale, professionnelle et familiale.

2. Horaires et installation

- Arrivée des exposants à partir de 13h00 uniquement.
- Installation complète et stand prêt pour 14h45 au plus tard.
- Aucun démontage ne pourra avoir lieu avant l'heure officielle de clôture sauf autorisation exceptionnelle

3. Matériel et emplacement

- Chaque exposant doit apporter son propre matériel.
- Tonnelle obligatoire de 3m x 3m maximum. Chaque tonnelle doit être correctement lestée et sécurisée.
- Les allées de circulation doivent rester libres en permanence.

4. Sécurité et responsabilité

- Chaque exposant est responsable de son stand, de son matériel et de ses marchandises.
- L'exposant veille au respect des normes de sécurité en vigueur.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

5. Respect des lieux

- Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre.
- Les déchets doivent être évacués par l'exposant.
- Le respect de l'espace public et du centre-ville est impératif.

6. Image et comportement

- Un comportement respectueux envers le public, les autres exposants et les organisateurs est exigé.
- Toute attitude inappropriée pourra entraîner une exclusion des prochaines éditions.

7. Participation financière

- La participation au Marché des Artisans est fixée à 20 € par emplacement.
- Le paiement valide définitivement l'inscription.
- Les modalités de paiement et le règlement seront communiquées après confirmation de la sélection.